



CHENNEVIÈRE MALÉZIEUX
Lycée Professionnel



Région académique
ÎLE-DE-FRANCE

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Téléphone 01 43 45 61 30

Mél. Ce.0750783u
@ac-paris.fr

33 avenue Ledru Rollin
75012 PARIS

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur :

**Lycée Professionnel Chennevière-Malézieux
33 Avenue Ledru Rollin
75012 Paris**

**Fourniture, livraison, installation, mise en service
d'une machine de découpe laser
et formation des enseignants**

**Procédure formalisée d'appel d'offres ouvert
en application de l'article L2124-2 du Code de la Commande Publique**

Date et heure limites de remise des offres : 23 mars 2020 à 14h

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

Article 1 - Acheteur	3
Article 2 - Objet de la consultation	3
2-1-Objet du marché.....	3
2-2-Procédure de passation	3
2-3-Forme du marché	3
Article 3 - Dispositions générales	3
3-1-Décomposition du marché.....	3
3-2-Durée du marché - Délai d'exécution	4
3-3-Modalités de financement et de paiement.....	4
3-4-Forme juridique de l'attributaire.....	4
3-5-Délai de validité des propositions	4
3-6-Variantes et options	4
Article 4 - Dossier de consultation	4
4-1-Contenu du dossier de consultation.....	4
4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique.....	4
Article 5 - Présentation des propositions	5
5-1-Documents à produire	5
5-2-Langue de rédaction des propositions	5
5-3-Unité monétaire	5
5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	5
5-5-Négociation	5
Article 6 - Jugement des propositions	6
6-1-Critères de sélection des candidatures	6
6-2-Critères de jugement des offres	6
Article 7 - Renseignements complémentaires	7

Article 1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur : Lycée professionnel Chennevière-Malézieux

Adresse :

Lycée Professionnel Chennevière-Malézieux
33 avenue Ledru Rollin
75012 Paris

Téléphone : 01.43.45.61.30

Site internet : <http://www.lpcm12.fr>



Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du marché

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Fourniture, livraison, installation, mise en service d'une machine de découpe laser et formation des enseignants pour répondre aux besoins de la formation professionnelle en CAP, Bac pro et BTS du domaine de la chaudronnerie industrielle.

Prestations financées par la Région la région Ile de France, le Greta GPI2D et lycée Chennevière Malézieux.

La forme du marché ne revêt pas le caractère d'un achat en copropriété.

2-2-Procédure de passation

La consultation est passée en procédure formalisée d'appels d'offre ouvert en application de l'article L 2124-2 du Code de la commande publique.

2-3-Forme du marché

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du marché

3-1-1-Lots

Le marché fait l'objet d'un lot unique.

3-1-2-Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3-1-3-Phases

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

3-2-Durée du marché - Délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations court à compter du 26 mars 2020 et est fixé comme suit : 6 mois.

3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif.

3-4-Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de membres de plusieurs groupements.

3-5-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 60 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-6-Variantes et options

3-6-1-Variantes

Les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

3-6-2-Options

Options possibles

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement,
- le CCAP,
- le CCTP.

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément au code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://www.lpcm12.fr/marches>

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature

- Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC1-2019)
- Déclaration du candidat (DC2-2019)

Contenu de l'offre

- Acte d'engagement (A.E.)
- Les Fiches technique des produits proposés
- Un Mémoire technique décrivant les modalités selon lesquelles le candidat répond aux attentes des CCTP et CCAP ainsi que les moyens humains et matériels affectés à la réalisation du marché

Conformément à l'article 46 – III du Code des marchés publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 46 du même code.

5-2-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-3-Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettent leur proposition par voie électronique :

Dossier dématérialisé adressé à : int.0750783u@ac-paris.fr

Et par voie postale :

**Lycée Chennevière-Malézieux
Intendance / CAO
33 avenue Ledru Rollin 75012 Paris**

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne seront pas pris en compte.

5-5-Négociation

Pas de négociation possible

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues par le code de la commande publique au moyen des critères suivants :

6-1-Critères de sélection des candidatures :

- Références techniques et financières de l'entreprise candidate
- Références dans le domaine, objet de la consultation

6-2-Critères de jugement des offres :

1. Valeur technique (pondération : 70%)
2. Prix des prestations ou des produits (pondération : 30%)

La valeur technique s'entend :

- Capacités techniques de la machine
- Capacités de Service Après-Vente de l'entreprise
- Capacités de la suite logicielle accompagnant la machine
- Qualité et évolutivité des produits
- Qualité des services associés et conditions de livraison

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

7-1-Renseignements techniques

Correspondant : Monsieur Philippe DOMENECH, Directeur délégué aux formations du lycée Chennevière-Malézieux

Adresse : Lycée Professionnel Chennevière-Malézieux
33 avenue Ledru Rollin
75012 Paris

Téléphone : 01 43 45 61 46 / 06 95 01 50 65

Courriel : philippe.domenech@ac-paris.fr

Adresse internet : <http://www.lpcm12.fr/>

7-2-Voies et délais de recours

L'instance chargée des procédures de recours dans le cadre du présent marché est le Tribunal Administratif de Paris.

Le délai de recours dont dispose le candidat non retenu au présent marché est de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet de son offre pour contester celle-ci devant le TA de Paris.

En outre, le candidat peut, jusqu'à la signature du marché par le représentant du Pouvoir adjudicateur, introduire un référé précontractuel sur le fondement de l'article L.551-1 du Code de Justice Administrative, devant le TA de Paris.

Enfin, les concurrents évincés disposent également d'un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités informant de la conclusion du marché, pour contester la validité de celui-ci, devant le TA de Paris.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours directement en contactant le TA de Paris ou la Direction de la commande publique.